

ABONNEMENT.
 ANNÉE : 30 fr.
 Six mois : 16
 Trois mois : 8
 Postes :
 Un an : 35 fr.
 Six mois : 18
 Trois mois : 10

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

INSERTIONS.
 Annonces, la ligne : 20 c.
 Réclames, — : 30
 Faits divers, — : 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
 Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

On s'abonne :
 A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

12 Janvier 1882.

Bulletin politique.

UNE RENTRÉE DES CHAMBRES.

Nous ne croyons pas que jamais rentrée des Chambres se soit effectuée sous de plus mauvais auspices que celle de janvier 1882. Même après les élections d'octobre 1877, la situation n'était pas aussi critique. Elle avait au moins l'avantage d'être claire. Le parti vaincu cédait la place au parti vainqueur.

Aujourd'hui, la reprise de la vie parlementaire a lieu dans des conditions absolument exceptionnelles ; nous nous trouvons en face d'un désordre politique dont l'époque de Robespierre pourrait seule donner l'idée.

A l'heure présente il n'y a pas de vainqueurs, il n'y a que des vaincus ; c'est-à-dire qu'il n'y a pas, dans la masse républicaine, un groupe capable de conduire le reste.

Le parti républicain est en pleine voie de désorganisation et d'effondrement.

Tout à tour, les célébrités de ce parti, les hommes sur lesquels la démocratie comptait le plus ont passé au gouvernement, cette pierre de touche qui mesure au plus juste la valeur des diamants politiques.

On a usé jusqu'aux dernières ressources ; et l'homme en qui l'on avait mis les plus grandes espérances, M. Gambetta, est celui dont on a le plus vite reconnu le creux et l'insuffisance....

A qui le tour maintenant ?
 Il n'y a plus que les non-valeurs. Est-ce la fin de la République ? En tous cas, c'est sa décadence bien visible.

La parole est à la Révolution.
 Aurons-nous un coup d'Etat, ou serons-nous submergés par le socialisme ?

Jamais la France n'avait été moins sûre du lendemain.

La France et l'Angleterre viennent d'adresser au gouvernement égyptien la Note collective suivante, dont les conséquences ne laissent pas d'être inquiétantes :

« Déjà à plusieurs reprises vous avez été chargé de faire savoir au khédivé et au gouvernement égyptien que l'Angleterre et la France sont déterminées à soutenir Son Altesse et le gouvernement dans les difficultés de différente nature qui pourraient entraver les progrès des affaires publiques en Egypte.

» Les deux puissances sont parfaitement d'accord à ce sujet, et des circonstances récentes, notamment la réunion de la Chambre des notables, leur ont fourni l'occasion d'échanger une fois de plus leurs vues à ce sujet.

» Je vous invite, en conséquence, de déclarer au khédivé que les gouvernements de France et d'Angleterre considèrent le maintien de Son Altesse sur le trône, dans les conditions sanctionnées par des firmans consécutifs de la Porte et acceptés officiellement par eux, comme étant, pour le présent et l'avenir, la seule garantie possible du maintien de l'ordre et du développement de la prospérité générale du pays, auquel l'Angleterre et la France sont également intéressées.

» Les deux gouvernements sont étroitement unis dans leur résolution d'écartier par leurs efforts communs toutes les causes des complications intérieures et extérieures qui pourraient menacer le régime établi en Egypte. Ils ne doutent point que l'assurance publiquement exprimée de leur intention formelle à cet égard contribuera à prévenir les dangers que le gouvernement du khédivé paraît avoir à craindre, et qui trouveraient certainement l'Angleterre et la France unies pour leur faire face. Ils espèrent que le khédivé lui-même puisera dans cette assurance la confiance et la force qui lui sont nécessaires pour diriger les destinées de l'Egypte et de son peuple. »

On interprète généralement cette Note comme le prélude d'une intervention.

D'après les dispositions des puissances, il paraît difficile que la question égyptienne soit réglée par l'Angleterre et la France seules, à l'exclusion des autres.

Le *Pester Lloyd*, qui attribue cette belle idée d'intervention à M. Gambetta, affirme qu'elle ne saurait s'opérer par les seules forces anglo-françaises, parce que l'Allemagne et l'Autriche ne le permettraient pas.

De plus, la *Gazette de la Croix* déclare que la réalisation de ce projet est rendue impossible par la résistance qu'elle rencontre de la part des autres Etats. Ceux-ci sont décidés à n'admettre aucune solution de la question égyptienne, s'ils n'étaient pas appelés à y concourir.

La question présente apparaît donc comme une nouvelle question d'Orient, qui ne peut se résoudre que par un congrès ou une intervention générale de toutes les grandes puissances.

Chronique générale.

Nous lisons dans le *Soleil*, au sujet des élections du 8 janvier :

« En définitive, il n'y a eu que deux élections caractéristiques, celle de M. Labor-dère, qui est démagogique et qui est une menace pour la société, et celle de M. de Freycinet, élu quatre fois contre M. Gambetta. Avec qui est-il, avec qui sera-t-il ? Avec qui il voudra, car il a été élu quatre fois sans s'être expliqué. Aux électeurs de l'Inde-Française, il n'a parlé que par le télégraphe. Aux électeurs de l'Ariège, il ne s'est expliqué que par des intermédiaires. Dans le Tarn-et-Garonne, il avait, avec lui et pour lui, le préfet, qui est son neveu, qui l'a dispensé de faire des déclarations nettes et précises. Sénateur de la Seine, aspirant à la présidence du Sénat, il s'est dérobé à temps pour ne prendre aucun engagement avec les électeurs sénatoriaux de Paris. Mais on a agi pour lui. Il est à remarquer que

les 20 voix qui ont manqué à M. Engelhard, pour être élu, MM. Tolain, de Freycinet et Labor-dère les ont eues parce qu'ils étaient sur la même liste. Il y a donc eu transaction entre des opportunistes et des intransigeants sur ces trois noms. »

LES TROUBLES DE DIMANCHE.

Avant-hier, à l'audience de la 40^e chambre, présidée par M. Gressier, ont comparu un certain nombre de manifestants de dimanche dernier.

Voici les noms de ces divers prévenus, contre lesquels ont été prononcées les peines que nous indiquons ci-après, pour outrages et rébellion.

Ont été condamnés : Poirier, à quinze jours d'emprisonnement ; la femme Poirier, à trois mois ; Robert, à quinze jours ; Mor-nas, à un mois ; Cheminot, à trois mois ; Gosse, à un mois ; Gauvin, (vieillard de soixante-quinze ans, très-connu dans les clubs), à un mois ; Ehninger, à trois mois ; Dejan, à trois mois ; Weber, à trois mois ; Hozenel, à trois mois ; Barbier, à quinze jours ; Roujon, à trois mois.

Le malheureux gardien de la paix qui, à la manifestation Blanqui, a voulu enlever le drapeau rouge que portait Louise Michel, et qui a été gravement blessé d'un coup de canne plombée sur la tête, est en ce moment à toute extrémité.

Lundi, le général de Miribel a renouvelé avec insistance, auprès du ministre de la guerre, la demande d'être relevé de ses fonctions de chef d'état-major général au ministère.

Ce serait une erreur de croire que les attaques des journaux dont il a été l'objet, que l'interpellation qui va se produire contre lui, voire même l'élection du major Labor-dère comme sénateur, soient les causes de la détermination du général de Miribel.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

PAUVRES ET MENDIANTS

Par G. de LA LANDELLE.

VIII

LE COMTE PALET DU HÊTRE.

A Paris, durant cette période de troubles incessants qui précéda les néfastes journées de juin 1848, Manuel de Sardagne, parlant des ateliers nationaux, des clubs et des théories discutées au Luxembourg, disait de son ton le plus tranchant :

— Sottises, rêveries ! appétits coupables !
 Le comte du Hêtre soutenait, au contraire, que parmi les utopies socialistes se trouvaient de précieuses vérités.

— Ce n'est point parce que ces vérités sont enveloppées d'erreurs qu'il faut les dédaigner. L'amande, la noix, sont de même enveloppées d'écorces détestables ; est-ce un motif pour nous priver de noix et d'amandes ?

— Comparaison n'est pas raison, répondit Manuel. Je pourrais vous dire, moi, qu'à travers les écorces s'est infiltré un principe vénéneux qui a tout empoisonné.

— Ah ! mon jeune ami, votre juste colère contre les fauteurs de désordres altère votre impartialité. Depuis longtemps, le paupérisme est l'objet de mes patientes études. Et je dis que la question vitale des sociétés modernes est dans la destruction graduelle de la misère.

— Pas de transactions avec l'élément ! s'écriait Manuel. Pactiser avec des idées filles de l'envie, faire des concessions aux démagogues ! non, jamais !

— Mon père, dit respectueusement Gordien, je crois que le raffermissement de l'ordre est ce qui presse le plus, et qu'il serait fatal d'accorder aux perturbateurs un appui dont ils abuseraient.

— Aujourd'hui, mais aujourd'hui seulement, je m'incline. Les formules radicales des novateurs sont absolues jusqu'à l'absurde ; il faut donc en faire justice. Mais reviennent les jours tranquilles, il appartiendra aux gens de bien, dans l'intérêt de tous, et dans celui de l'équité, de reprendre en sous-œuvre les principes vrais sur lesquels s'élève le criminel échafaudage des passions grossières, des espoirs insensés, des haines, des convoitises, des fureurs.

Le comte du Hêtre, avant d'asseoir son propre jugement, avait voulu connaître à fond les jugements des divers partis. Sous ce rapport, il était un modèle de bonne foi.

Qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son !

Ce n'est pas en ne lisant qu'un journal pensant ce que vous avez eu l'habitude de penser, que vous vous apercevez de vos exagérations, de vos préjugés, de votre injustice.

Les investigations du loyal gentilhomme l'avaient rendu fort indulgent, ce qui le fit souvent accuser de tiédeur par ses meilleurs amis.

— Vous donnez trop souvent raison à nos pires adversaires ! lui disaient-ils.

— Lorsqu'ils n'ont pas tout à fait tort, je m'empresse de le reconnaître. Leurs arguments ne renfermeraient-ils qu'une parcelle de vrai, j'en tiens compte, car le seul moyen de concilier est de juger sans passion. Aussi, ne doit-on pas se retrancher dans les opinions les plus respectables, sans les purger des erreurs dont elles peuvent être entachées.

Des amis trop zélés l'ayant inscrit sur une liste préparatoire comme candidat pour la députation, d'autres amis, qui professaient pour lui la plus grande estime, en effacèrent immédiatement son nom, sous l'irréfutable prétexte qu'il n'était pas homme de parti.

— Non, je ne suis pas homme de parti pris, dit-il en souriant, quand on lui raconta comment les choses s'étaient passées.

Les journées de juin ayant plutôt raffermi qu'ébranlé ses convictions, Manuel qui, dans la famille, jouissait de plus en plus de son franc parler, osa

lui dire un certain soir :

— Je ne me permettrai pas de vous traiter de rouge, mais je vous déclare du plus joli rose qu'on puisse voir.

Sur quoi, le docteur Delcambre prenant fait et cause, déclama ce fragment de la profession de foi d'un poète peu connu :

Je n'ai qu'une couleur, celle de l'Équité.
 Est-ce vert, rose ou noir ? — Sublime Charité,
 Réponds pour moi, réponds ! — Tour à tour l'Espérance,
 L'Amour ou la Douleur lui prêtent leur nuance.
 Je n'ai qu'une devise : Équité. — Mon tribut
 Est tout entier pour elle et j'y vois le salut.

Le comte et M^{lle} Fluviane applaudirent. La comtesse et Laure approuvèrent, Manuel n'eut garde de critiquer. Il savait trop bien respecter les convenances. Que lui importait, d'ailleurs, ce qu'en monologue il appelait les travers du comte ? Laure, désormais, répondait à ses prévenances avec un visible plaisir, la comtesse les autorisait, et Gordien, enchanté du changement de sa sœur, les encourageait fraternellement.

Dans le conseil de la Compagnie Lutécienne, l'opinion du comte du Hêtre était généralement prépondérante.

On y aimait son discernement impartial. Plusieurs fois il remporta des victoires invraisemblables en proposant des mesures en apparence contraires aux intérêts étroits des actionnaires ou en combattant les mesures opposées ; il soutenait,

Les vrais motifs sont qu'il ne se croit pas à la hauteur de la mission qui lui incombe à la suite de la désorganisation générale de l'armée due au ministère Farre.

La mort vient de frapper, à 49 ans, l'un des plus fougueux agents de la Révolution. M. Dumarest, préfet du Gard, suit dans la tombe M. Hérol, cet autre préfet de la République qu'avait également illustré son zèle sacrilège.

Le signataire de l'arrêté d'expulsion des Récollets est mort ayant à son chevet, à la place du prêtre, Margarot, son allié dans la guerre aux catholiques de Nîmes.

La gravité de l'état du préfet avait été cachée autant que possible; aussi la nouvelle de cette mort si rapide a-t-elle étonné beaucoup de gens qui ne savaient même pas la maladie. Mais il est certain que, depuis deux jours, il prononçait dans son délire des paroles incohérentes.

Contrairement à un bruit qui a couru dans la ville, M^r l'évêque n'a pas été appelé à la préfecture; il a été seulement averti de la mort du préfet par une lettre qui a été envoyée une heure après le décès.

Devant les coups redoublés qui atteignent dans la force de l'âge et dans l'enivrement du pouvoir, les persécuteurs les plus ardents de nos croyances et les plus acharnés instruments de l'impunité révolutionnaire, les plus sceptiques pourront trouver un avertissement et une leçon.

Nous savons qu'il est une miséricorde supérieure à toutes les offenses, et nous voulons croire aux pardons suprêmes de la dernière heure; mais le cercueil qui vient de se fermer à la préfecture du Gard n'emportera pas tout entière la mémoire d'un nom qui s'associera longtemps, dans le cœur des Bretons et des Nîmois, au souvenir si amer des expulsions de Lambezellec et des crochétages du Gard.

On lit dans le *Message de Valence*:

« De la rosière républicaine, couronnée en grande pompe à Gray, par M. Jobard, sénateur, flanqué de quatre médecins, je ne sais trop que dire, ayant cru jusqu'à présent que « rosière » n'était pas synonyme de mère de famille.

On vient de changer cela, puisque,

Tambours, clairons, musique en tête,

le prix de vertu a été décerné à une « jeunesse » qui a donné quelques jours après un défenseur de plus à la France.

La mère et l'enfant se portent bien.

Allons, tant mieux! Nos compliments aux quatre médecins, tous quatre de Gray, sans doute, et à M. le sénateur, aussi Jobard que devant.

Pas sottise la rosière dauphinoise; le prix de vertu va servir à payer les mois de nourrice.

Après tout, du moment que nous ne sommes que des singes ou des guenons plus ou moins perfectionnés, sans Dieu ni diable, ce n'est pas la peine de se gêner.

par exemple, que les augmentations de tarifs et que les réductions de salaires étaient presque toujours des fautes.

— En ne recherchant pas de mesquines économies au détriment des employés ou du public, l'administration, tout compensé, finirait par y gagner, non-seulement sous le rapport moral, mais financièrement.

L'institution de cette caisse de prévoyance, dont il fut le promoteur, et qui, comme on l'a vu, constitue un capital réversible sur la veuve et sur les enfants, contribua puissamment à la prospérité d'une Compagnie à laquelle les meilleurs employés, ouvriers et contre-maîtres aspirèrent à se rattacher. Auparavant, les démissions étaient fréquentes, et les ouvriers, au moindre dégoût, se retiraient. Les compagnies concurrentes, par l'appât d'une augmentation de traitement ou de salaire, attiraient à elles les plus habiles. Le carnet mit fin à ces défections parfois très-regrettables (1).

Le comte avait nécessairement rencontré des oppositions fort vives dans le sein du conseil, mais ses manières de voir prévalurent et bientôt chacun s'en applaudit.

Cependant, en vertu des contradictions humai-

(1) Voir, pour plus de détails, sur le mécanisme de l'institution et sur ses heureux résultats, les brochures de M. Alfred de Courcy: *La Vraie Question sociale*; — *Les Caisse de Prévoyance des employés et des ouvriers*; — *La Querelle du Capital et du Travail*.

LES DEUX CONVOIS.

Le 5 janvier, à la jonction du boulevard de Sébastopol et de la rue Turbigo, deux convois se sont rencontrés et à partir de là ont cheminé d'un même pas, sous les yeux d'une foule immense, jusqu'au cimetière du Père-Lachaise.

Le premier venait directement du pavillon de Flore, le second sortait de l'église Saint-Roch.

Dans l'un des cercueils était couché le cadavre d'un libre-penseur, qui avait réclamé pour ce débris d'un animal parle, désormais anéanti, l'ensevelissement civil. L'autre bière renfermait la dépouille mortelle d'un chrétien entré, sous la bénédiction de la Sainte Eglise catholique sa mère, dans la maison de son éternité.

Le libre-penseur avait atteint à une grande situation; on l'avait vu siéger au Sénat, et il était préfet de la Seine.

Le chrétien avait borné son ambition à diriger une maison de commerce d'une probité proverbiale; il était propriétaire et directeur des magasins du Gagné-Petit.

La mort les a frappés tous deux à la même heure et à la fleur de l'âge. Le libre-penseur a dû s'en aller le désespoir au cœur; il s'imaginait rentrer dans le néant, ce qui est bien peu gai pour un homme riche, bien logé, bien nourri, bien servi, bien rétribué, et nommé la veille officier de la Légion-d'Honneur. Le chrétien n'a pas quitté sans regret une famille digne de toutes ses affections, les nombreux employés qui étaient pour lui une seconde famille, des centaines de jeunes gens et d'enfants dont il était la Providence; mais il est mort consolé.

M. Hérol avait été plus logique que le gouvernement. Il ne voulait pas de cortège. Pour la libre-pensée, Hérol n'est plus: Hérol était une combinaison d'atomes qui a duré une cinquantaine d'années, et s'est évanouie, Hérol n'est aujourd'hui qu'un fait divers; n'est-ce pas une idée saugrenue que d'accompagner avec tambours et trompettes un débris dont il est urgent de se débarrasser? Aussi les convois civils ne sont-ils jamais autre chose que des manifestations anti-religieuses autour d'un cadavre, dans des conditions vraiment gênantes les jours de pluie ou de boue. Si l'on ne tenait à faire pièce aux obsèques catholiques, les convois civils seraient immédiatement supprimés, et on se bornerait à mander le tombereau des cadavres.

Donc, le cadavre de M. Hérol s'en allait au Père-Lachaise avec tambours et trompettes, et toute une foule de fonctionnaires devisant joyeusement, dans des voitures conduites par des cochers tout galonnés d'argent. Il y avait beaucoup de curieux; des marques de sympathie, aucune. Quel bien avait fait cet homme? Quelle marque d'affection avait-il donnée au peuple? Quelle jouissance personnelle s'était-il refusée pour aider ses semblables souffrants et malheureux? Ambitieux, il était devenu un personnage considérable; il y avait

gagné beaucoup, le peuple n'y avait gagné rien. Il avait fait sa cour au conseil municipal en flâtant et servant sa rage d'irréligion; le peuple y avait perdu les instituteurs de sa confiance. Donc il y avait sur les trottoirs des curieux, et une énorme quantité de sergents de ville pour empêcher le peuple d'exprimer trop franchement son opinion sur le personnage.

L'escorte de M. Bouruet-Aubertot était composée d'une façon toute différente. Cet homme-là était un grand homme de bien. Autour du cercueil étaient venus se ranger spontanément ses obligés, ses amis, les admirateurs de sa haute vertu, l'élite du Paris catholique et la nombreuse jeunesse à laquelle il s'était dévoué. L'énumération serait longue, et nous ne l'entreprendrions pas, mais il faut signaler les représentants de la vaillante minorité chrétienne et conservatrice du conseil municipal de Paris. Le défunt avait été, il y a dix ans, conseiller municipal. Cette fonction ne consistait pas pour lui à s'allouer illégalement des milliers de francs pour timbres-poste, elle consistait à être le bienfaiteur de son arrondissement; elle consistait, comme l'a éloquemment rappelé le vénérable curé de Saint-Roch aux applaudissements des travailleurs, à installer chez lui pendant la famine du siège un fourneau où tous les affamés sans exception recevaient gratuitement des aliments; elle consistait à ne nuire à personne et à rendre d'innombrables services.

Le peuple ne s'y est pas trompé: son attitude, sur ce long parcours de plusieurs kilomètres, a été admirable de convenance et de respect.

O ironie de la Providence! A peine le cadavre du décrocheur de crucifix était passé, que tout aussitôt, à l'aspect du convoi chrétien, une foule d'assistants traçaient publiquement sur leur front le signe de la croix, témoignant ainsi et de l'indestructible croyance du vrai peuple et du triomphe du divin Crucifié!

A l'entrée du Père-Lachaise, un ouvrier demandait à un autre: Qui est-ce? — Bouruet-Aubertot. — Il ira au ciel celui-là! — Bien parlé, humble travailleur des faubourgs. Cela vaut mieux que toutes les harangues des sieurs Waldeck-Rousseau, Peyrat, Thulié et compagnie.

La foule remarquait, rangés autour du char funèbre, les enfants des écoles dont M. Bouruet-Aubertot avait été le bienfaiteur infatigable; les jeunes gens qu'il patronnait avec une si affectueuse tendresse, et parmi eux de jeunes soldats, tous admirables de bonne tenue et de simplicité. La foule sentait qu'une main bienfaisante s'était étendue sur cette nombreuse jeunesse.

Ses affections les plus tendres avaient été en effet pour la jeunesse et pour l'enfance. Il veillait sur la moralité de ses jeunes employés avec une bonté touchante. De tels soins n'étaient pas sans résultat; beaucoup de familles leur devront la paix et l'honneur; beaucoup d'hommes la persévérance dans le bien. Quand on a fait cela, on n'a pas besoin de décoration et de ruban sur son cercueil; on monte vers l'éternelle gloire.

Le corps, formé de poussière, retourne pour un temps à la poussière; l'âme s'en va à Dieu. La mort rétablit l'équilibre et met chacun à sa véritable place.

Le jour où le peuple de France, débarrassé de ses charlatans, se souviendra de cette vérité, le peuple de France lavera dans ses larmes le Crucifix outragé, il écoutera la voix des serviteurs de Jésus-Christ, ses seuls amis: il sera sauvé.

TUNISIE.

Tunis, 10 janvier, 7 h., soir.

Un brick maltais, échoué dans la nuit de samedi près de la rade de La Goulette, a été entièrement détruit par la tempête. Quatre matelots ont péri.

Le bateau de secours, envoyé du port, n'a pu atteindre le brick.

Cent malades, sortant des ambulances de La Manouba et du palais du Khérédine, ont été embarqués aujourd'hui pour la France sur le transport la *Martinique*.

Le mauvais temps a empêché de débarquer les marchandises arrivées par le dernier paquebot.

Une convention pour le port de Tunis a été signée hier matin au Bardo entre le gouvernement tunisien et la compagnie Brignolles.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 janvier.

La Bourse est encore fiévreuse et agitée, l'émotion d'hier est loin d'être calmée. Les cours sont très-mouvementés.

En clôture, cependant, les rentes sont légèrement plus fermes qu'au début.

De 84.10 le 3 0/0 arrive à 84.17.

Le 5 0/0 gagne 5 cent. à 114.50.

Le Crédit Foncier de France est encore assez bien tenu à 1.735.

On fait, sur les Magasins de France et d'Algérie, 650.

A 1.050 la Société Française Financière; au comptant, cette valeur est très-demandée.

Sur la Société Nouvelle, on s'établit à des cours sensiblement fermes à 330.

Le Crédit Lyonnais reprend assez bien, les ordres d'achats sont nombreux à 375.

L'Hypothèque Foncière voit ses obligations demandées par l'épargne; les petites coupures sont surtout très en faveur, elles coûtent 108 fr. et donnent 5 0/0.

La Banque Romaine est bien soutenue à 750. Cette valeur résiste au courant de faiblesse du marché.

Sur les actions de la Banque Nationale du Mexique, on cote 705.

L'action d'Alais au Rhône se traite au pair, l'épargne fera bien de s'attacher ces titres.

La Grande Compagnie d'Assurances est à 690.

A 585, la Société Générale de Fournitures Militaires est bien demandée.

La Société des Minerais de Rio-Tinto est recherchée à 755.

L'action Maletra se traite à 505.

Chronique militaire.

M. le général Farre avait eu, entre autres idées, celle de créer, dans l'intérieur des casernes, des cercles pour les sous-officiers nouveaux. Cette idée vient d'être abandonnée par M. le général Campenon qui, dans

L'accident dont il faillit être victime, ainsi que sa famille, fut du reste une circonstance favorable.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

Théâtre de Saumur.

Direction de M. J. ROUBAUD.

LUNDI 16 janvier 1882.

164^e représentation de la Tournée artistique du Monde où l'on s'ennuie.

UNE SEULE REPRÉSENTATION DE

Le Monde où l'on s'ennuie

Pièce en 3 actes, de M. Edouard Pailleron. Représentée pour la première fois, à la Comédie-Française, le 25 avril 1881.

Le spectacle commencera par:

Pendant le Bal, comédie en 1 acte, de M. Edouard Pailleron (représentée pour la première fois, à la Comédie-Française, le 29 mars 1881).

Bureaux, 7 h. 3/4; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

» Les pauvres, les nécessiteux, les indigents et enfin les mendiants de profession forment quatre catégories qu'il convient de soulager très-différemment.

» Dans les trois premières, il y a foule de gens qu'il suffit d'occuper afin qu'ils n'en soient pas réduits à tendre la main et à diminuer d'autant les ressources applicables à ceux qui ne peuvent pas travailler.

» Donc, susciter du travail, grand acte de charité.

» Suppléer par la prévoyance collective à l'imprévoyance individuelle dont l'excès seul est un mal, car l'excès opposé qui conduit à l'avarice est non moins à craindre. — Les combattre l'un par l'autre.

» Démontrer à chacun qu'il est de son intérêt bien entendu qu'il n'y ait plus de misérables.

» Prouver que la charité serait même, humainement parlant, une prévoyance supérieure à l'économie.

» Lutter incessamment contre le paupérisme et, le plus tôt possible, rendre inutile la mendicité.

Voilà sommairement d'où partit le comte du Hêtre, que j'ai vu à l'œuvre dès le début. Je n'ignore aucune des graves difficultés qu'il rencontra sur sa route, mais sa charité ne se découragea pas devant les obstacles, et un jour devait venir où ils furent tous vaincus.

une lettre circulaire aux commandants de corps d'armée, en donne les raisons suivantes :

Il résulte des renseignements qui me sont parvenus à ce sujet, que l'installation de ces cercles ne pourrait s'effectuer qu'au prix d'assez fortes dépenses, non prévues au budget, et pour lesquelles le concours des municipalités fait à peu près partout défaut.

Dans ces conditions, et le budget de la guerre étant très-charge, j'ai, tout en désirant qu'on améliore, dans la mesure des ressources disponibles, les salles d'étude et de lecture qui existent actuellement, décidé qu'il ne serait pas pour le moment, donné suite au projet de création dans l'intérieur des casernes des cercles pour les sous-officiers.

Le comité consultatif de cavalerie vient de prendre une mesure qui sera certainement mal accueillie par les intéressés. Il a décidé que les officiers de cuirassiers et de dragons ne porteraient plus l'épée. Et déjà c'est fait ; la mesure est à exécution. Pour les officiers, c'est un préjudice de 130 fr. environ. L'épée d'ordonnance coûte 38 francs, le ceinturon 15, la dragonne 30. Total 83 francs. Or, tout cela sera perdu pour les officiers ; ils devront le revendre à vil prix, et, de plus, il leur faudra s'acheter un deuxième sabre, pour sortir et aller aux réceptions.

Il paraît que l'on se préoccupe déjà, au ministère de la guerre, des vacances qui vont se produire prochainement dans les grands commandements militaires.

Les chefs de corps dont les pouvoirs expirent cette année sont les généraux Lefebvre, du 1^{er} corps d'armée, à Lille ; Cornat, 4^e corps, Le Mans ; Wolff, 7^e corps, Besançon ; Schmitz, 42^e corps, Limoges ; Osmond, 13^e corps, Clermont-Ferrand ; Carteret-Trécourt, 14^e corps, Lyon ; Dumont, 43^e corps, Bordeaux ; Billot, à Marseille ; Borel, à Rouen ; Saussier, à Alger ; Leconte, gouverneur de Paris.

Le général Appert, qui commande le corps d'armée de Toulouse, atteindra, de son côté, la limite d'âge au mois de juin prochain.

Chronique Locale et de l'Ouest.

ÉCOLE DE CAVALERIE.

Promotion du 30 décembre 1884 :

M. Court, nommé lieutenant en premier, a été classé à la 12^e batterie du 23^e régiment d'artillerie, — continuera à être officier d'instruction à l'École de Saumur.

Par décision ministérielle :

M. Delorme, médecin-major de 2^e classe, professeur agrégé à l'École de médecine et de pharmacie militaires, passe à l'École de Saumur.

Une dépêche d'Alger annonce la mort de M. le colonel de Bonne, du 2^e hussards, qui passa à l'École de cavalerie en qualité de lieutenant et de capitaine et laissa à Saumur les meilleurs souvenirs.

Cet officier supérieur distingué était âgé de 54 ans. Il entra à Saint-Cyr le 6 décembre 1845 et en sortit comme sous-lieutenant au 1^{er} lanciers. Il était lieutenant en 1850, capitaine en 1856, chef d'escadrons en 1864 et prenait le 27 mai 1875 le commandement du 2^e hussards. Il était officier de la Légion d'Honneur.

Une nouvelle tempête est annoncée ; elle atteindra les côtes de France entre le 12 et le 14 janvier.

Nous rappelons que l'échenillage des arbres est obligatoire dans toutes les communes et que cette opération doit être faite au mois de janvier. Les propriétaires, fermiers ou locataires de terrains sont tenus d'écheniller les arbres, haies et buissons existant sur leur terrain, ainsi que ceux qui bordent les grandes routes et les chemins vicinaux ; ils doivent brûler les bourses et toiles provenant de l'échenillage. La loi qui prescrit cette opération est du 26 ventôse an IV.

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Le défilé des célébrités musicales continue

aux concerts populaires d'Angers. Après Jules Lasserre, voici venir le célèbre pianiste Charles de Beriot, qui ne pouvait rester insensible au mouvement musical de notre chef-lieu ; aussi est-il venu offrir son précieux concours à l'Association artistique.

On sait que M. de Beriot est le fils du célèbre violoniste de ce nom et de M^{me} Malibran, l'illustre cantatrice.

Nous saisissons cette occasion pour annoncer une nouvelle publication musicale de M. Jules Bordier. Le sympathique président de l'Association artistique d'Angers a choisi une des perles les plus charmantes de l'écrin poétique d'Armand Silvestre : *La bien-aimée*, sur laquelle il a composé une mélodie qui sera bientôt sur tous les pianos.

Cette jolie partition est éditée chez Ch. Egrot, 25, boulevard de Strasbourg, à Paris.

UN VIEILLARD BRÛLÉ VIF.

Un vieillard de 80 à 85 ans, nommé Deshaies, habitait seul une maisonnette dans la commune de Saint-Genouph (arrondissement de Tours).

Affaibli par l'âge, il pouvait à peine marcher et satisfaire aux besoins de son humble ménage.

Dimanche, il allumait du feu pour faire chauffer sa soupe, lorsque, tout à coup, ses vêtements, au contact des tisons, s'enflammèrent. C'est en vain que ses mains tremblantes et privées de force essayèrent d'étouffer la flamme qui, en un instant, l'avait enveloppé de la tête aux pieds. Vaincu par la douleur, épuisé, il tomba au milieu de sa chambre, tandis que ses vêtements continuaient à brûler sur lui.

Une épaisse fumée et une odeur de chair grillée qui sortaient par les fentes de la porte attirèrent l'attention des voisins.

On se hâta de pénétrer dans l'appartement : on se trouva alors en présence d'un spectacle affreux.

Le vieillard, étendu sur le dos, se débattait dans les dernières convulsions de l'agonie. La plus grande partie de ses vêtements avait été consumée, laissant à découvert des brûlures horribles.

Les chairs des bras et des jambes, si l'on y touchait, tombaient par morceaux ; le visage noir, ravagé par le feu, était méconnaissable.

Evidemment, il n'y avait aucun espoir de sauver ce malheureux, quelque promptitude que l'on eût mise à éteindre le feu avec deux ou trois seaux d'eau.

Il mourut quelques heures après, sans avoir repris connaissance.

(Journal d'Indre-et-Loire.)

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire*, et nous reproduisons sous réserve :

« Un écho du recensement.

« Dans une commune de l'arrondissement d'Angers, que nous pourrions citer, un instituteur à la façon de M. Paul Bert a profité du dénombrement pour s'accorder dix jours de congé. Puis, muni de sa plus belle plume, il a commencé sa tournée, et, doctoralement, il posait cette question aux mères de famille :

« — Combien votre fille a-t-elle de galants ?

« Est-ce que M. Paul Bert aurait besoin de ce renseignement pour la statistique ? »

NANTES.

On annonce la mort de M. Vincent Forest, le doyen des imprimeurs de Nantes. M. Vincent Forest était le beau-père de M. Emile Grimaud, secrétaire de la rédaction de la *Revue de Bretagne et de Vendée*.

LE MANS.

Lundi, 9 janvier, est venue devant le conseil de guerre du Mans l'affaire du nommé Locqueneux.

Il était accusé de désertion en mars 1871, sur un territoire en état de siège, avec emports d'effets militaires.

Son défenseur était M^e Deshayes Saint-Méry qui a plaidé l'acquiescement, tout au moins à minorité de faveur. Malgré les précédents rappelés par le défenseur, le conseil a maintenu la culpabilité, et la peine prononcée a été celle de trois ans de prison, c'est-à-dire le minimum de la peine.

REMEDÉ CONTRE L'IVROGNERIE.

Un de nos confrères raconte qu'un médecin vient d'expérimenter une nouvelle manière de guérir radicalement les individus abrutis à la boisson.

Deux ivrognes venaient d'être condamnés à quinze jours de prison pour délit d'ivresse publique ; l'administration, sur la requête du docteur, accorda aux délinquants la faveur de purger leur condamnation dans un hôpital.

Là, le docteur ordonna de mêler de l'alcool à tous leurs aliments. Les condamnés furent d'abord dans le ravissement.

Le second jour, la chose leur sembla moins séduisante ; le troisième, ils trouvèrent que l'alcool était excellent, mais qu'il ne fallait pas en abuser ; le quatrième, ils éprouvèrent un indéfinissable dégoût pour les aliments qu'on leur donnait ; le cinquième, ils résolurent de se laisser mourir de faim.

Mais le docteur tint bon ; il leur fit servir toute espèce de mets délicats, toujours additionnés d'alcool ; enfin, quand les condamnés sortirent, ils s'évanouissaient à la vue d'un verre de fine champagne.

Dans un siècle où l'on fabrique tant de lois, est-ce qu'il ne serait pas possible d'en édicter une qui permettrait de condamner les ivrognes à quinze jours de traitement alcoolique dont nous venons de parler ? Ce serait drôle ! Mais le remède paraissant infailible, pourquoi ne l'appliquerait-on pas à tous les pochards qui, à n'en pas douter, s'en montreraient très-reconnaissants !

Faits divers.

Recommandé tout spécialement aux restaurateurs et autres industriels qui ont la prétention de vendre un liquide anciennement connu sous le nom de vin, dit le *Charentais*.

Un industriel italien a exposé du vin à l'état solide, de l'extrait de vin en quelque sorte. Il suffit d'en mettre un morceau ou deux, suivant les besoins, dans un récipient rempli d'eau, verre ou carafe, pour se faire un vin généreux, franc de goût et beau d'aspect. Ce produit est préparé dans le but d'approvisionner les armées et les navires au long cours.

On n'a pas encore étudié les effets de ce petit bleu en tablette sur les ivrognes.

Un poisson monstrueux, énorme, du genre des squaliens et appartenant à la famille des sélaciens, a été pêché samedi sur les côtes de La Ciotat.

Cette lamie mesure plus de huit mètres de long et pèse 4.000 kilogrammes.

Voici, sous toutes réserves, une nouvelle qui détrône les conceptions les plus fantastiques de Jules Verne :

Il est maintenant question en Amérique d'un chemin de fer transatlantique. Un tunnel sous le lit de l'Océan serait trop coûteux et trop long ; alors, on descendra au fond de l'Atlantique un tube de 5,600 kilomètres de long, de 8 mètres de diamètre, suffisant pour le passage de voies de chemins de fer.

Pour résister à l'énorme pression de plus de 200 atmosphères, qui règne à ces profondeurs, il faudra donner aux parois de ce tube gigantesque au moins 50 centimètres d'épaisseur. Le tube sera divisé en tronçons de 50 mètres chacun ; le plus difficile sera l'opération de la descente.

Voici le procédé proposé par les auteurs du projet : cinq de ces tronçons, portés sur des pontons solidement amarés, seraient soudés sur place et leurs deux extrémités hermétiquement closes, de façon cependant que l'on puisse les ouvrir de l'intérieur ; ensuite toute cette pièce de 250 mètres de longueur serait descendue au fond de la mer au moyen de chaînes d'acier, de manière à arriver exactement à l'extrémité de la portion déjà posée ; des ouvriers, descendus avec elle, s'occuperaient d'effectuer la jonction, et ce travail continuerait jusqu'à ce que l'on eût atteint la côte d'Irlande.

Pendant la pose du tube, des légions d'ouvriers s'occuperaient de poser les rails, les fils du télégraphe, les appareils

d'éclairage électrique et de ventilation. M. Edison assure qu'avec une locomotive électrique de sa construction, les trains pourront effectuer le trajet en cinquante heures d'une côte à l'autre.

Le coût de la ligne, en y comprenant le matériel roulant, ne dépasserait pas 4 milliards de francs.

CONSEILS ET RECETTES.

Conservation des bois exposés aux influences atmosphériques. — Tous les bois, mais principalement les essences tendres, se détériorent très-vite lorsqu'ils sont exposés aux influences atmosphériques sans être repeints ; on peut prolonger leur durée en les enduisant de la composition ci-après :

On se procure les substances suivantes :
Sable fin, — bien lavé et tamisé, — 300 parties en poids ; craie en poudre, ou mieux blanc d'Espagne, — également lavée, — 40 parties ; résine, 50 p. ; huile de lin, 4 p. ; oxyde rouge de cuivre et acide sulfurique, de chacun, 1 partie.

Les quatre premières substances, — huile, résine, craie et sable, — sont mises à chauffer ensemble dans un vase de fer ; y sont ajoutés ensuite l'oxyde de cuivre et l'acide sulfurique. — On agite vivement le tout avec une baguette de fer.

La composition ainsi obtenue est, — toute chaude, — appliquée sur le bois à l'aide d'un pinceau à crins roides. — Si elle est trop épaisse, on la délaye en l'additionnant d'huile de lin.

Cet enduit sèche promptement et devient aussi dur que la pierre ; il coûte peu et est plus efficace que les peintures ordinaires à l'huile.

(Journal des Campagnes.)

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gêrome. — Bulletin, par X. Dachères. — Théâtres, par Damon. — La catastrophe du *Saladin*, par H. Vernoy. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Noël et le premier janvier à Nice, par R. Vallier. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — *Le Mariage de Gabrielle*, par Daniel Lesueur (suite et fin). — Bulletin financier, par Plutus. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Les inondations en Algérie : Rupture du barrage de Perregaux. — Catastrophe du ballon le *Saladin* : M. Walter Powel et le capitaine Templer. Le ballon entraîné vers la mer. — L'incendie du Ring-Théâtre, à Vienne (trois gravures). — Procès de Guitau, l'assassin du président Garfield. — Les souvenirs de l'année 1881. — Le jour de Noël à Nice. — Une soirée dans le grand salon de Louis XIV de la maison Lemardelay. — Nymphée à Nîmes. — Obélisque de la Spina, de l'ancien cirque, place Royale, à Arles. — Rébus.

Abonnements : un an, 22 fr. ; six mois, 13 fr. 10 ; trois mois, 6 fr.

Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL : 420 MILLIONS de FRANCS

FONDÉE EN 1864

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris.

AGENCE DE SAUMUR

Rue du Marché-Noir, 49.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons (Paiement sans frais des Coupons de la C^{ie} de l'Ouest et de la C^{ie} Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres. — Envois de Fonds (Départements, Algérie et Étranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encasement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

LES FRÈRES MAHON, médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GARLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais.
par la délicieuse farine de Santé, dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulents, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, lorchose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins,

intestinaux, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte : « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiquées ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.
N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies

horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.
Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Cure N° 98,714 : Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYLET, instituteur à Eypant (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épi-

cier, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et C^e (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE SAUMUR	A POITIERS	A ANGERS	
6 h. — matin.	10 h. 31 matin.	8 h. 49 matin.	
8 — 25 —		11 h. 12 matin.	
11 — 15 —	7 — 39 soir.		
1 — 17 soir.	4 — 55 —		
4 — 55 —		9 — 10 soir.	
7 — 50 —	11 — 48 —		

DÉPARTS		ARRIVÉES	
DE POITIERS	A MONTEUIL	A SAUMUR	
5 h. 50 matin.	9 h. 13 matin.	9 h. 53 matin.	
8 — 35 —	5 — 17 soir.	6 — 30 soir.	
12 — 13 soir.	3 — 50 —	4 — 28 —	
6 — 45 —	10 — 47 —	11 — 20 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 10 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 43.

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 JANVIER 1882.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	84 15	»	15	Comptoir d'escompte	1050	»	10	C. gén. Transatlantique	572 50	»	50
3 % amortissable	84	»	»	Crédit de France	882 50	»	»	Canal de Suez	3050	»	50
3 % amortissable nouveau	84 50	»	20	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1735	»	35	Société autrichienne	680	»	10
4 1/2 %	114 50	»	1 50	Obligations foncières 1877	348	»	2				
5 %	114 30	»	»	Obligations communales 1879	435	»	1	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	510	»	3	Obligat. foncières 1879 3 %	430	»	»	Est	372	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	506	»	4	Soc. de Crédit ind. et comm.	750	»	»	Midi	377 50	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	435	»	4 50	Crédit mobilier	715	»	35	Nord	382	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	»	4	Est	765	»	5	Orléans	378	»	»
— 1865, 4 %	525	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1762 50	»	20	Ouest	371 50	»	»
— 1869, 3 %	407 50	»	»	Midi	1350	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	375	»	»
— 1871, 3 %	391	»	1	Nord	2290	»	30	Paris (Grande-Ceinture)	375	»	»
— 1875, 4 %	515	»	»	Orléans	1310	»	20	Paris-Bourbonnais	374	»	»
— 1876, 4 %	513	»	»	Ouest	831	»	7 50	Canal de Suez	557	»	»
Banque de France	5800	»	2	Compagnie parisienne du Gaz	1600	»	10				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — — — — (s'arrête à Angers).	
8 — 56 — — — — — omnibus-mixte.	
1 — 25 — — — — — soir.	
3 — 32 — — — — — express.	
7 — 15 — — — — — omnibus.	
10 — 37 — — — — — (s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	
8 — 21 — — — — — omnibus.	
9 — 43 — — — — — express.	
12 — 40 — — — — — soir, omnibus-mixte.	
4 — 44 — — — — —	
10 — 28 — — — — — express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur, successeur de M^e LE BLAYE.

A VENDRE
UN GRAND MAGASIN
Avec cour, écurie et caves,
A SAUMUR,
Près la Gare d'Orléans.
S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange, 27. (24)

A CÉDER
FONDS DE PARAPLUIES ET MERCERIE.
S'adresser à M^{me} PICARD, 52, rue du Portail-Louis. (7)

MAISON A LOUER
Rue de la Petite-Bilange, n° 10.
S'adresser à M. DELAMARRE. (11)

FILATURE ET CORDERIE DE L'OUEST.
MM. les Actionnaires sont priés d'assister à la réunion qui aura lieu, à Saumur, dimanche 15 janvier, à midi, à l'hôtel de la Paix, rue Dacier.

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANCOUSE
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (543)
La MAISON DUTEIL demande un employé pour la mercerie.

A VENDRE
UNE PETITE MACHINE A VAPEUR de deux chevaux.
Et DEUX GRANDES CHARRETTES presque neuves.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE DE SUITE un bon comptable.
S'adresser au bureau du journal.

J.-A. FRESCO
Chirurgien - Dentiste de Londres.
A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n° 16, maison Epagnoul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.
Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

LA RÈGLE SANGUINÈDE
GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharm.

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.
Bons renseignements.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME au courant des affaires de Nantes, demande des représentations de Saumur et autres localités sur cette place.
S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUME, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte in-4° avec gravures inédites (formant deux beaux volumes chaque année).
ABONNEMENTS :
PARIS : 1 An, 6 fr.; 6 Mois, 3 fr. 41.
DÉPARTEMENTS : 1 An, 8 fr.; 6 Mois, 5 fr.
POUR L'UNION POSTALE : 1 An, 8 fr.

PARIS : 10 centimes le numéro.
DÉPARTEMENTS : 14 centimes le numéro.
QUARANTE-SIX VOLUMES SONT EN VENTE
Le volume broché, Paris, 3 fr. Départements, 4 fr.

La collection du Journal du Dimanche renferme les meilleurs ouvrages des écrivains contemporains. Nous citerons : Alexandre Dumas père, Frédéric Soulié, Paul Féval, Auguste Maquet, Méry, Emmanuel Gonzales, Lamartine, A. de Bréhat, Adolphe Bellet, Paul Saunière, Elie Berthet, Clémence Robert, Octave Féré, Ch. Deslys, G. Aimard, Louis Ulbach, Eugène Scribe, Armand Lapointe, Mary Lafon, F. du Boisgobey, Prosper Vialon, Chateaubriand, Victor Ducange, G. de la Landelle, Henri Augu, Th. Laborieux, Adolphe Favre, Eugène Moret, Turpin, de Sansay, Sophie Gay, Pierre Zaccane, Mario Uchard, Eugène de Mirecourt, etc., etc.

Paraît actuellement :
Le Cadavre de l'Oséaie, Grand roman, par Octave FÉRE.

ADMINISTRATION : Paris, place Saint-André-des-Arts, 11.
NOTA. — On s'abonne en envoyant un mandat de poste.

JOURNAL D'AFFICHES
5^e ANNÉE DE L'OUEST 5^e ANNÉE
PARAISANT LE DIMANCHE
Organe spécial pour la vente des Propriétés, Fonds de commerce et Industries.
Un numéro spécimen est adressé franco sur demande affranchie.
ADMINISTRATION : Rues Bodinier et de la Roë, Angers.

ARMES DE CHASSE

Nouveaux perfectionnements. — Tir à longue portée



NOTA. — En s'adressant à la MAISON GALAND, toujours pourvue de plusieurs milliers d'armes prêtes à livrer, qu'elle fabrique elle-même et garantit absolument, il est facile et plus économique de se procurer l'arme de son goût que d'en faire l'acquisition chez un marchand armurier mal assorti.

Demandez par lettre l'Album-Galand, à M. GALAND, fabricant d'armes, 13, rue d'Hauteville, à Paris. (448)

Maison J.-P. LAROZE & C^{ie}, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

Gastrites, Dyspepsies,
Gastralgies, Digestions lentes,
Douleurs et Crampes d'Estomac, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 4 fr. 50. — POUDRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 1 fr. 25. — OPAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODDET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.



Incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgrol
COSMYDOR

Les Hygiénistes de notre époque préconisent l'usage journalier du COSMYDOR. Cette incomparable Eau de Toilette sans Acide ni Vinalgrol, est recommandée pour les multiples usages de l'Hygiène de la Toilette et de la Santé.

Toutes les célébrités médicales ordonnent aux dames l'emploi journalier du COSMYDOR pour les soins de leur Toilette.
(En faire usage quotidiennement.)
SE VEND DANS TOUTES LES BONNES MAISONS DE PARFUMERIE DU MONDE
Entrepôt Général : 28, Rue Bergère, à Paris

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.
Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

LE MAIRE.